



PROJET D'ETABLISSEMENT

Complexe scolaire LA FARANDOLE – LES MARRONNIERS
Chaussée Saint Pierre, 193 - Rue Fétis, 29

☎ 02/734.47.86 **💻 lafarandole.ecole@gmail.com**

PROJET D'ETABLISSEMENT

De l'idée ...

Soucieuse de s'inscrire dans les projets éducatif et pédagogique de la commune d'Etterbeek et de contribuer à leur application, l'équipe pédagogique de l'école LA FARANDOLE - LES MARRONNIERS décide d'axer son action sur la formation d'un élève **citoyen lucide et responsable** qui sera conscient que pour évoluer dans une **école et une société démocratiques**, il est impératif de développer des comportements de **solidarité** reposant entre autres sur la mise en valeur des **complémentarités**.

En conséquence les facettes du fonctionnement de l'école ayant trait à ces valeurs feront l'objet d'un soin particulier.

1. ... vers un **pluralisme** vigilant...

Afin d'être en adéquation avec le caractère non confessionnel de l'école et de permettre à toutes les philosophies de se rencontrer, de s'exprimer et d'éclorre dans le respect les unes des autres, les élèves veilleront dans l'enceinte de l'école à n'exhiber aucun signe ostentatoire de leur appartenance religieuse ou philosophique (voile, foulard, médaille...), Ils veilleront par ailleurs à ne pas tenir de propos intolérants incitant à la haine ou à la discrimination.

2. ... vers la construction d'un élève **citoyen**...

→ **Au plan de l'accès à l'école**

L'école se veut ouverte... Elle ne refuse l'inscription d'aucun élève à priori. Toutefois l'inscription pourra être refusée à tout élève présentant des caractéristiques qui risquent de mettre en péril le fonctionnement normal de l'école ou de la classe (surcharge de la classe, surcharge d'une structure...)

L'école accueille les enfants dès l'âge de deux ans et six mois accomplis pour autant que l'enfant soit **propre** et que les **rudiments de l'autonomie** soient acquis.

→ **Au plan de l'attitude à adopter en classe**

Par la coopération, chacun aura à cœur d'aider, de travailler et de collaborer avec ses condisciples. La mise en place de mécanismes d'aide et de solidarité sera effectuée de concert par les élèves et les enseignants.

→ **Au plan du comportement**

Nous attendons de l'élève qu'il considère l'école comme un bien qui lui est confié. Il lui appartient d'en jouir, de le défendre et de le bonifier.

L'élève sera invité à prendre progressivement une part active dans l'organisation de la vie de l'école et sera amené à devenir progressivement le principal acteur de son apprentissage, en s'adaptant et en innovant.

3. ...vers une **pédagogie** et une **pratique de classe** toujours plus efficaces...

Chaque élève a droit à un enseignement adapté et différencié qui doit lui permettre d'approcher le meilleur de lui-même. Pour l'école primaire les exigences minimales de résultat sont fixées par les "socles des compétences". Des chemins variés pour arriver à ces socles pourront, au besoin, être empruntés.

Le parcours scolaire d'un élève est organisé en deux étapes de deux cycles chacune.

Première étape :

1er cycle : de l'entrée à la maternelle à la fin de la 2ème maternelle.

2ème cycle : la 3ème maternelle et les deux premières années primaires.

Deuxième étape :

3ème cycle : 3ème et 4ème années primaires.

4ème cycle : 5ème et 6ème années primaires.

Circulaire 6268 du 30/06/17 pages 23 et 24 :

Pour certains élèves, un temps plus long que le parcours scolaire normal pourra s'avérer nécessaire pour acquérir les socles de compétences requis au terme de chacune des 2 premières étapes décrites ci-dessus.

Afin de tenir compte des rythmes d'apprentissage propres à chaque enfant, les écoles ont la possibilité de faire bénéficier un élève d'une année complémentaire au maximum par étape.

- ne peut toutefois être qu'exceptionnelle ;

Cette mesure

- ne peut en aucun cas être confondue avec un redoublement ;
- doit s'accompagner de la constitution d'un dossier pédagogique pour chaque élève concerné.

Depuis son entrée à l'école maternelle jusqu'au terme de sa scolarité primaire, il est important de préciser qu'un élève ne peut bénéficier que de deux années complémentaires au maximum (une dans chaque étape) et ne peut donc accumuler que deux années de retard au maximum lors de son entrée dans l'enseignement secondaire.

Une exception : les élèves qui, par octroi d'une dérogation ministérielle, pourraient bénéficier d'une 9ème année primaire, dans des cas spécifiques liés à une maladie de longue durée.

4.1. Sauf exception, le passage d'un cycle à l'autre est automatique.

Le passage d'une étape à l'autre est soumis à la décision du Conseil de classe.

4.2. L'élève qui, au terme de la première étape (fin 2ème primaire), ne possède pas les acquis nécessaires

Au passage à l'étape suivante fera l'objet d'un diagnostic pointu de la part du Conseil de classe.

L'élève séjournera dans la classe qui présentera pour lui le meilleur environnement possible mais sera toujours inscrit dans une classe de la première étape.

Le passage de la première à la deuxième étape peut s'envisager pendant l'année scolaire.

4.3. A propos du travail à domicile...

La note attribuée au travail à domicile est une information ; elle n'intervient pas dans le calcul de la moyenne de l'élève. Néanmoins, les travaux non faits feront l'objet de mesures laissées à l'appréciation de l'enseignant.

La lecture, les exercices d'entraînement, les préparations des dictées, les mémorisations de règles ou de formules, les répétitions d'exposés... constituent autant de tâches qui doivent impérativement trouver une place dans un temps d'étude hors de l'école. En effet, les enfants ont besoin de moments de mémorisation ou d'exercices pour fixer une matière.

5.1. Le travail d'équipe impose pour les enseignants des séances régulières de concertation. Ces dernières pourront exceptionnellement prendre place dans l'horaire normal des cours.

PROJET D'ETABLISSEMENT
.... vers la pratique pédagogique...

Tendre vers la réalisation d'un élève citoyen implique de relever la gageure de former en même temps un individu attentif à la chose scolaire et critique vis-à-vis du monde qui l'entoure. Osons le pari difficile de travailler à la construction d'un être pensant par lui-même, jugeant et décidant plutôt que de nous contenter de la déjà lourde mission de faire acquérir à tous les rudiments décrits dans les programmes scolaires. Ces derniers doivent être considérés non comme une fin en soi mais comme un moyen au service d'une ambition plus grande.

Etre citoyen c'est d'abord se respecter soi-même, se connaître et écouter ses besoins et, ensuite, endosser une coresponsabilité dans la gestion du monde et dans la défense de nos grandes valeurs démocratiques : respect de l'individu dans ses diverses facettes, libertés fondamentales d'expression, d'association de tolérance et d'ouverture...

Les implications pédagogiques qui découlent sont :

... pour tendre vers une plus grande liberté d'expression ...

Prévoir des moments réservés à l'expression de tous. Ces moments n'existeront vraiment que s'ils sont explicitement renseignés dans l'horaire scolaire sous forme de conseils de coopération (conseil de classe, coin rassemblement, accueil du matin...), entre autres. Ces moments seront riches de libertés mais aussi d'apprentissages (scolaires et autres) ainsi :

- Ces moments seront idéaux pour travailler la prise de parole ; la prise de notes ; l'argumentation ; **l'écoute.**
- Ces moments seront mis à profit pour faire apparaître les nécessaires règles qui structurent le fonctionnement démocratique du groupe: la nécessité d'un **règlement** à élaborer ensemble et respecté par chacun; la nécessité de choisir un **meneur des débats** dont les qualités devront être découvertes par tous et dont l'autorité sera unanimement reconnue ; la **recherche de consensus** avec ce que cela implique de concessions; avoir le sens de la controverse et admettre les divergences d'opinion; l'**élaboration d'un texte clair** reprenant les conclusions du débat et les décisions éventuelles.
- Ces moments sont tout indiqués pour introduire la **notion de vote** ainsi que celle de respect du **résultat du scrutin** malgré son cortège de frustrations.

La citoyenneté ne s'apprend pas, elle se vit. L'apprentissage des notions énumérées ne constitueront pas des "leçons" mais seront mises en place progressivement pour devenir des habitudes de vie.

La liberté d'expression implique bien entendu d'initier nos élèves au plus grand nombre possible de moyens d'expression (écriture, dessin, théâtre, cinéma, poésie, chant ...).

...Pour apprendre la liberté d'association...

Privilégier la **recherche de l'intérêt général** sur le confort personnel, apprendre à être "représentant" et à **parler au nom du groupe** dont l'opinion n'est pas nécessairement identique à l'opinion personnelle, **refuser le non engagement** sont autant d'attitudes qu'il convient d'encourager.

.. Pour aiguïser la curiosité et l'esprit critique...

Ouvrons l'école sur le monde autant que possible. Les médias (la presse, la télévision, les sites Internet ...) peuvent fournir une part des documents sur lesquels s'effectue le travail. A côté de textes informatifs, on en choisira d'autres pour leur contenu appelant à la discussion. Les informations seront comparées, vérifiées ; l'opinion des élèves demandée.

Autant que possible les activités débiteront par une question à laquelle la leçon constituera une réponse. L'enseignant se montrera disponible et de bon conseil mais s'effacera pour laisser le travail se faire.

Dans l'emploi du temps on veillera à alterner le travail collectif, en équipes et individuel afin de rencontrer tous les types d'échanges. Pour allier théorie et pratique, les activités extra-muros (visites, excursions...) seront intimement liées aux activités de classe. L'inscription d'un élève à l'école implique de facto sa participation aux classes de découverte, de séjours pédagogiques avec nuitée(s). Ces activités visant à la formation sont obligatoires au même titre que les cours.

... Pour aider les élèves en difficultés...

Le titulaire et le staff de « remédiation » se rencontreront chaque fois que la chose est nécessaire et certainement après chaque conseil de classe (3 fois/an). Les mesures prises seront communiquées aux parents. Une collaboration avec les écoles des devoirs peut être proposée.

Des chemins variés seront proposés :

- Prise en charge par un maître de remédiation (difficulté d'apprentissage, adaptation à la langue d'enseignement)
- Tutorat
- Contrat de « remédiation »
- Surveillance des travaux par un maître d'étude ou par une école des devoirs.
- Groupes de besoin
- Accueil dans une autre classe

... Pour essayer sans risques...

L'enseignant veillera à créer un climat de classe où l'on peut se tromper, prendre des initiatives, essayer sans vrais risques. Tous les acteurs de l'école assureront un climat de bienveillance qui favorise le sentiment de confiance et d'estime de soi afin que chacun se sente serein et s'autorise à se dépasser.

... Pour évaluer le chemin parcouru...

L'évolution de l'élève et l'évaluation de son travail seront régulièrement évoquées en Conseil de classe. Chaque point de matière et chaque comportement sont envisagés ; un avis est émis.

Un bilan est effectué à intervalles réguliers (4 fois/an en primaire). Un avis sous la forme d'un bulletin est remis aux élèves et aux parents.

Le journal de classe et les travaux effectués en classe sont soumis quotidiennement à la **signature des parents**. En outre, ces derniers sont invités deux fois par an au moins à s'entretenir avec les enseignants.

Les élèves sont soumis à un examen à chaque fin d'étape soit en 2ème et en 6ème primaires. L'examen de 2ème année peut être une épreuve interne à l'école tandis que l'examen de 6ème est l'épreuve externe organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le Conseil de classe est souverain dans la décision de passage vers l'étape suivante.